

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois
le LUNDI 13 FEVRIER à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 06 Février 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2023/07

Etaients présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme LAMIABLE Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD
Dominique (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme
DELRUE Joëlle), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique),
absents excusés.

Mme BOULET Véronique, Mme QUENON Sophie, absentes non excusées.
M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL SUITE A UNE RÉTROCESSION

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que
Monsieur et Madame NURIT Serge demeurant 30 rue Henri Russel à LUMBRES,
ont été attributaires de la concession E264 d'une durée de 50 ans dans le cimetière
communal rue du 8 Mai (titre n° 1177) acquise le 29 Janvier 2021 pour un montant
de 270 €.

Or ceux-ci ont souhaité renoncer à cette concession et la rétrocéder à la Commune à
compter du 1^{er} Janvier 2023.

En conséquence, ils sollicitent le remboursement de ladite concession au prorata du
temps écoulé entre le 29 Janvier 2021 et le 1^{er} Janvier 2023.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un
avis favorable à cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer le
remboursement de la somme de 259,65 € à Monsieur et Madame NURIT.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 14/02/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 14 FEV. 2023
et publication au Maire
du 14 FEV. 2023
Joëlle DELRUE

